

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 28 novembre 2011 portant répartition du nombre de sièges attribués aux membres
représentants les personnels au sein du comité technique spécial de la direction de la sécurité
de l'aviation civile Sud-Ouest**

NOR : DEVA1133914S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations
et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités technique de réseau, de proximité et
spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales lors des élections professionnelles
organisées au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest du 18 au
20 octobre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial de
la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest les organisations syndicales suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
SNICAC-SNNA-SNPACM/FO	3	3
UNSA	1	1
USAC/CGT	1	1

Article 2

Les organisations syndicales mentionnées à l'article 1^{er} disposent d'un délai de quinze jours au
minimum, de trente jours au maximum, à compter de la notification de la présente décision pour
désigner leurs représentants titulaires et suppléants au sein du comité technique spécial de la
direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement.

Fait le 28 novembre 2011.

*La directrice de la sécurité
de l'aviation civile Sud-Ouest,*
A.-A. MÉDARD